



COMPTE-RENDU

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 mai 2025

Présents : DAMOUR Christophe, MARTINAUD Éric, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain, BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick

Secrétaire : DAMOUR Christophe

Débat : Tour Poitou Charentes 2025

Le Tour du Poitou Charentes passera par Saint-Laurent des Combes le mercredi 27 août entre 12h45 (caravane) et 14h (coureurs). Aussi, le comité organisateur demande la participation de la commune pour la sécurisation des carrefours par des signaleurs bénévoles. À ce jour, les volontaires suivants se sont déclarés :

- La Cabane : Christian Bourdier, Nicolas Crombet
- Le Tuquet : Pascal Marland
- Chez Charles : Christophe Damour
- Rue des Etangs : Éric Martinaud
- Carrefour RD 137 et RD 70 : Alain Ménager, Hervé Lainé
- Les Roquilles : Dominique Pothuaud

Cette liste sera transmise au comité organisateur au plus tard le 11 juillet.

Débat : Chemin rural de Chez Caillaud entre la RD 142 et la VC 205

Suite à l'interpellation de Dominique Pothuaud et à la rencontre de Yolaine Decroix, le conseil municipal débat sur le conflit d'usage du chemin rural joignant la RD 142 à la VC 205 (près de Chez Caillaud). Les faits sont les suivants :

- Ce chemin fait partie du sentier de randonnée pédestre dit « Des trois cantons ».
- Il est classé au PDIPR.
- Il est étroit, pentu et encaissé, partiellement situé dans une zone boisée, ce qui lui confère un charme certain pour l'usage pédestre.
- Il constitue la limite communale entre Saint-Laurent des Combes et Saint-Martial.
- Suite aux dégradations survenues sur le chemin connexe du chemin du Bois de chez Barde, M. et Mme Decroix tentent de dissuader la circulation des véhicules motorisés, notamment des quads, en disposant des obstacles divers (branches, souches, ...), en toute illégalité.
- M. Pothuaud juge inadmissible que la circulation soit entravée sur ce chemin rural.

Le conseil municipal estime qu'il faut préserver l'ouverture de ce chemin à tout type d'usager en essayant de le protéger des dégradations que certains véhicules peuvent causer. Plusieurs suggestions sont faites en ce sens :

- Interdire la circulation aux véhicules motorisés par temps humide comme c'est le cas pour le chemin du Bois de chez Barde,
- Restreindre la circulation en véhicule motorisé aux riverains et aux habitants de la commune,
- Mettre un panneau invitant les usagers motorisés à ne pas dégrader le chemin,
- Prendre un arrêté de limitation de la vitesse et mettre en place la signalisation correspondante.

La mairie se renseignera sur la validité juridique de ces différentes options, pour choisir la plus pertinente, en accord avec la mairie de Saint-Martial.

Par ailleurs, conformément à l'article D 161-11 du code rural et de la pêche maritime, elle fera dégager le chemin pour qu'il soit circulaire, et mettra en demeure M. et Mme Decroix de ne pas l'entraver à nouveau.

Questions diverses :

- Le 12 juillet à 18h, la chorale Georges Migot se produira à l'église de Saint-Laurent des Combes.
- Vu les difficultés rencontrées pour obtenir un devis de réalisation d'un barbecue pour l'auvent de l'atelier communal, Patrick Chagnaud suggère l'achat d'un brasero mobile. La mairie se renseignera sur les modèles disponibles et les prix.
- Suite à la sollicitation de la maire de Montboyer, le conseil municipal accepte qu'une déviation par la VC 3 (La Glacière) soit mise en place pendant la durée des travaux d'aménagement du bourg de juillet à septembre 2025, du fait de la décision unilatérale de la mairie de Chalais de refuser que la déviation passe par l'une de ses voies communales.

La prochaine réunion est programmée le 2 juin 2025 à 20h30.

Clôture de la séance à 22h30